

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 27 octobre 2022

**CD20221027_4
id. 6650**

Le 27 octobre 2022 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil Départemental,

*Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. DESCAZEUX (pouvoir à Mme MORVAN), Mme DUCASSE (pouvoir à M. BEQ)

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DELIBERATION

**SERVICE D'ASSISTANCE AU TRAITEMENT DES EFFLUENTS
ET AU SUIVI DES EAUX**

DÉCISION MODIFICATIVE 2022

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée départementale le projet de décision modificative pour 2022 du service d'assistance au traitement des

effluents et au suivi des eaux (SATESE), tel qu'il a été adopté par le comité de gestion de l'établissement.

L'équilibre de ce projet s'établit à 9 000 € dont 8 074 € en mouvements réels.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>011- Charges à caractère général</u>	<u>5 998</u>
Comptes 60- Achats et variation des stocks	500
Comptes 61- Autres charges externes - services extérieurs	-2 600
Comptes 62- Autres services extérieurs (sauf 621)	7 998
Comptes 63- Impôts, taxes et versements assimilés	100
<u>012- Charges de personnel et frais assimilés</u>	<u>8 250</u>
Comptes 64- Charges de personnel	8 250
<u>022- Dépenses imprévues</u>	<u>-500</u>
Total dépenses réelles de fonctionnement	13 748
OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>042- Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	926
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	926
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	14 674

RECETTES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>70- Produits des services, du domaine et ventes diverses</u>	<u>-1 800</u>
Compte 7068- Prestations de services	-1 800
<u>74- Dotations et participations</u>	<u>16 424</u>
Compte 7473- Département	- 49 000
Compte 7474- Communes et structures intercommunales	5 224
Compte 74788- Autres (Agence de l'eau)	60 200
<u>75- Autres produits d'activité</u>	<u>50</u>
Compte 7588- Autres produits divers de gestion courante	50
Total recettes réelles de fonctionnement	14 674
OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>042- Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0,</i>
Total recettes d'ordre de fonctionnement	0
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14 674

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>21- Immobilisations corporelles</u>	<u>9 100</u>
Compte 2182- Matériel de transport	3 000

Compte 21838- Autre matériel informatique	6 000
Compte 21848- Autres matériels de bureau et mobiliers	100
<u>23- Immobilisations en cours</u>	<u>-14 774</u>
Compte 231318- Autres bâtiments publics	-14 774
Dépenses réelles d'investissement	- 5 674
OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>040- Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0,</i>
Total dépenses d'ordre d'investissement	0
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	- 5 674

RECETTES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>10- Dotations, fonds divers et réserves</u>	<u>- 6 600</u>
Compte 10222- FCTVA	- 6 600
Total recettes réelles d'investissement	-6 600
OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>040- Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>926</i>
Total recettes d'ordre d'investissement	926
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	-5 674

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 14 674 €. Ce complément de crédits est principalement lié à l'augmentation :

- des charges à caractère général à hauteur de 5 998 € suite à la hausse des frais de déplacements, celle du carburant et des fluides.

- des charges de personnel pour 8 250 € afin de prendre en compte l'augmentation du point d'indice, l'avancement d'un agent et la revalorisation exceptionnelle du complément indemnitaire annuel.

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 14 674 € en raison de :

- l'augmentation de la participation Agence de l'eau Adour-Garonne de 60 200 €, pour atteindre 340 140 € sur l'année, suite à des modifications inattendues des modalités de versement des aides (depuis 2022 le versement d'acomptes est de 50 % contre 30 % précédemment).

- une baisse de la participation du Département de 49 000 € portant celle-ci à 215 000 €, contre 298 000 € lors du budget primitif ; cette baisse importante est induite par l'augmentation de la participation de l'Agence de l'eau.

- un réajustement à hauteur de 5 224 € de la participation des collectivités pour l'assistance technique apportée par le service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux dans le cadre des conventions suite à la mise en place de la facturation annuelle.

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à - 5 674 €. Il est prévu :

- 6 000 € pour l'achat de matériels informatiques dans le cadre du renouvellement partiel du parc informatique du service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux.

- un complément de 3 000 € pour l'achat d'un véhicule type fourgon.

- un réajustement à la baisse de 14 774 € sur la ligne des travaux d'aménagement des locaux du service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux.

Le montant des recettes d'investissement s'élève à - 5 674 €, il concerne

- l'ajustement à la baisse du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée pour 6 600 €.

- les opérations d'ordre pour 926 €.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du comité de gestion du service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux du 21 septembre 2022,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, selon les modalités susvisées, la décision modificative du service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux pour 2022 qui s'équilibre à 9 000 € dont 8 074 € en mouvements réels,
- Approuve le principe d'une baisse de la participation départementale de 49 000 €, soit une subvention totale à hauteur de 215 000 € maximum.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL